

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
20250416

Objet de la délibération
Commission communale des impôts directs (CCID) : Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Date de la convocation
22/04/2026

Date d'affichage
06/05/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 05/05/2026

Et

Publication ou notification du :
06/05/2026

L'an 2026 et le 27 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, CHOPIN Mélina, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Absent : M. PRINCE Lucien

A été nommée secrétaire : M. CHATELIER Franck

Objet de la délibération : Commission communale des impôts directs (CCID) : Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 15 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 085-218502680-20260427-20260416-DE

SLOW

PROPOSE les personnes ci-après dénommées pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. TREVES Yann 11 route de Salmon – 85220 St Révérend 27/03/1982	M. AVRILLAS Olivier 14 route des Ganacheries – St Révérend 12/05/1987
M. SUPIOT Christian 9 rue des Lavandières – 85220 St Révérend 30/08/1963	M. DUGAST Julien 18 rue des Aubépines - 85220 St Révérend 11/12/1979
Mme CHAILLOU Elisabeth 7 impasse des Iris – 85220 L'Aiguillon sur Vie 07/04/1963	Mme HEBERT Corinne 21 rue des Lavandières - 85220 St Révérend 08/02/1965
M. MORIT Robert 20 rue de la Grotte – 85220 St Révérend 01/10/1940	M. CERAN Simon 14 ter, rue de la Bouguenièrre 85800 Le Fenouiller 04/06/1987
M. PETIT Willy 5 rue des Tisserands – 85220 St Révérend 17/04/1990	Mme HUBERT Astrid 1 La Gautellerie – St Révérend 03/01/1973
Mme COUTANCEAU Daniele 1 bis rue du Point du Jour – 85220 St Révérend 25/07/1953	M. JOUBERT Bertrand 2 rue de la Haie, 85220 ST REVEREND 23/01/1956
M. DUPUIS Éric 12 rue de la Bienvenue – 85220 St Révérend 10/04/1961	M BROCHARD Frédéric 4 La Partière – 85220 St Révérend 13/03/1973
M. RICHARD Jean Jacques 1 Le Clair Bocage 85220 St Révérend 17/01/1965	Mme PENISSON Anita L'Aumarière – 85220 St Révérend 12/04/1971
Mme MICHAUD Marielle 68 rue Jean Yole 85220 St Révérend 26/03/1970	Mme PHILIPPON Anne 1 allée des Platanes – 85220 St Révérend 29/08/1966
M. BOULINEAU Bertrand Les Violettes – 85220 St Révérend 30/06/1961	Mme DANIEAU Marie-Madeleine 10 Le Pin – 85220 St Révérend 01/08/1963
M. BARTEAU Jean 2 impasse René Bazin 85220 St Révérend 27/01/1960	M. CHATELIER Thierry 19 impasse des Passiflores- 85220 St Révérend 15/05/1968
M. EGRON Sébastien La Guédonnière 85220 St Révérend 31/07/1980	Mme PETITGAS Karine 2 rue du Fief 85220 St Révérend 21/02/1973



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 085-218502680-20260427-20260416-DE

SLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/05/2026

Le secrétaire de séance
Éric CHOPIN



Le Maire
Maryse AUGUIN

